

FoxNot et LegaLife concluent un partenariat pour les VEFA

La plateforme FoxNot, créée par la profession pour accompagner la numérisation des informations détenues par les études de notaires, a annoncé, lors du 114^e Congrès des notaires, la conclusion d'un partenariat avec la start-up LegaLife pour élargir son offre à la vente d'immeubles neufs.

C'est un nouveau développement pour la société FoxNot, qui n'opérait jusqu'ici que dans le domaine de la vente d'immeubles anciens et les successions. LegaLife et FoxNot ont associé leurs deux technologies afin de proposer aux notaires une offre permettant de fluidifier et d'accélérer la rédaction des actes de ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA). Développée

depuis un an par une équipe de développeurs et de juristes, cette extension de la passerelle numérique, qui sera disponible au 4^e trimestre 2018, permettra un contact direct entre promoteurs immobiliers, acheteurs et notaires, pour un coût variable, adaptable selon l'opération envisagée. Ce système réduira le délai entre la réservation et la signature de l'acte notarié, et donnera aux notaires la possibilité de standardiser le suivi d'actes peu rentables et à faible valeur ajoutée. Le client, dans l'opération, y gagne en simplicité et en fluidité. Les acteurs de la vente seront titulaires d'un compte administrateur et suivront en direct l'avancement des dossiers. Ils auront la notification, en temps réel, des actions à envisager pour mener à bien le dossier. Par ailleurs, la plateforme est protégée par un cryptage certifié ASSL et des mots de passe.

Développer une relation digitale

La solution avait été antérieurement développée par LegaLife, qui la commercialisait déjà auprès des promoteurs et même de certains notaires. « Auparavant, chaque promoteur ouvrait un accès au notaire, qui devait



Thierry Arnaly

se connecter chaque fois avec un compte différent à ce service », explique Thomas Rivoire, cofondateur de LegaLife et ancien notaire. La collaboration de LegaLife avec FoxNot permet au notaire d'avoir un compte consolidé et d'y connecter la BoxNot, boîtier intelligent qui permet l'accès aux documents administratifs (plan cadastraux, modèles, etc.). Outre l'avantage pour les

promoteurs et les clients, Thierry Arnaly, président de FoxNot, explique que grâce à cette collaboration, le notaire noue une relation digitale avec les clients impliqués dans la transaction, promoteurs et acquéreurs. Il peut également procéder au contrôle de l'information fournie par les parties qui sera implémentée dans le logiciel de rédaction de l'acte de l'étude, faisant ainsi gagner du temps à l'officier ministériel. « Au sein de ce partenariat, LegaLife intervient pour la partie promotion immobilière, et FoxNot gère toute la partie rédaction d'acte », ajoute-t-il. La société, déjà déployée au sein de 70 études à Paris et en province, complète ainsi son offre qui comprenait déjà une solution de gestion des successions et des transactions immobilières dans l'ancien. Elle a, en outre, noué deux autres partenariats, l'un avec la société Préventimmo, pour la fourniture des dossiers ESRIS et l'autre avec Notasolution, pour la numérisation et la reconnaissance des documents. Détenue par des notaires et des collaborateurs, elle envisage une possible ouverture de son capital dans les semaines à venir.

Anne Portmann